

A l'attention des étudiants s'inscrivant en filière Génie Biologie

Année universitaire 2022 - 2023

Tout étudiant inscrit en DUT Génie Biologique (article L.3 III- 4 du code de santé publique, arrêté du 2 mars 2017, arrêté du 02 août 2013, arrêté du 06 mars 2007, arrêté du 16 avril 2007 et articles L.3112-1, R3112-1, R3112- 2, arrêté du 13 juillet 2004)), décret du 27 février 2019 :

Les vaccinations suivantes sont **obligatoires** :

Diphtérie tétanos polio (coqueluche recommandé), Hépatite B.

Consultez au plus vite votre médecin traitant pour la mise à jour de ces vaccinations

Attention :

*Si vous n'êtes pas vacciné contre l'hépatite B, vous devez **commencer cette vaccination cet été**, dès la confirmation de votre inscription, après vérification de la négativité de l'antigène HBS et de l'anticorps anti HBc.*

Le refus ou la contre-indication à l'une de ces vaccinations entraîne une inaptitude à l'inscription dans cette filière d'études.

Tout retard dans ces vaccinations entraîne une interdiction de présence en TP

A noter également :

L'instruction interministérielle N°DGOS/RH1/A1-4-DFS/2021/192 du 07 septembre 2021 rendant obligatoire la **vaccination Covid 19** pour les étudiants et les élèves en santé.

La vaccination Covid 19 à jour pourra être exigée lors de la réalisation des stages.

LE DOCUMENT JOINT, DUMENT REMPLI SERA REMIS DIRECTEMENT AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE (SUMPPS) LORS DE LA VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE. PENSEZ A APPORTER AUSSI VOTRE CARNET DE VACCINATIONS.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les vaccinations ou la visite médicale,
Merci de contacter directement le SUMPPS tél: 04.94.14.24.70 - courriel : sumpps@univ-tln.fr